Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212900252-20260914-DCM_2026_52-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE CAST

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 14 septembre 2026, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 9 septembre 2026, s'est réuni en la mairie de Cast, sous la présidence de Monsieur Jacques GOUEROU, Maire de CAST.

Etaient présent(e)s : M. GOUEROU Jacques, Mme. ARZUL Emilie, Mme. CARIOU Danielle, M. CARIOU Pascal, Mme. CHABERT Audrey, M. CONTANT Alexandre, M. LE VISAGE Rémy, M. Clément LE PAGE, M. Maurice JACQ, Mme. MANACH Hélène, M. Gwendal MOLAC, Mme. LE BERRE Laurence, Mme. QUERRIEL Stéphanie, M. RANNOU André, Mme. LARVOL Isabelle, M. HASCOET Ronan.

Absent(e)s et excusé(e)s : Mme. Fanny CELTON, Mme. HASCOET Yvanne, M. CARIOU Florian

Procurations : Mme. Fanny CELTON donne pouvoir à Mme. Laurence LE BERRE, Mme. HASCOET Yvanne donne pouvoir à Mme. Stéphanie QUERRIEL, M. CARIOU Florian donne pouvoir à M. Pascal CARIOU.

Secrétaire de séance : Monsieur Alexandre CONTANT.

DCM 2026-52 : MARCHÉ D'ASSURANCES AU 1ER JANVIER 2027 : ATTRIBUTION

Dans le cadre de ses activités, la Mairie de CAST peut s'assurer. Les contrats d'assurance de la Mairie prenant fin au 31 décembre 2026, la consultation des assureurs a été anticipée pour une prise d'effet au 1er janvier 2027.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE le marché d'assurances comme suit :

Lot n°1 : Dommage aux biens et garanties annexes : GROUPAMA – 8 414,64€

Lot n°2 : Responsabilité civile : GROUPAMA – 4 725,90€

Lot n°3 : Flotte automobile : GROUPAMA – 3 035,52€

Lot n°4 : Protection juridique collectivité élus et agents : CFDP : 2C COURTAGE – 8221,92€

Lot n°5 : Risques statutaires (CNRACL, IRCANTEC, Maternité / Paternité) : GROUPAMA – 5,29% de la masse salariale CNRACL et 1,18% de la masse salariale IRCANTEC

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE
Jacques GOUEROU